



Refus des congés PACS

Par **m.youssf**, le **13/10/2024** à **21:47**

Bonjour, mon employeur peut-il refuser mes congés pour le PACS ? J'avais prévenu le jour du PACS qu'on m'avait dit que je pouvais les prendre après, mais une semaine plus tard, on m'informe qu'il fallait les prendre le jour même, alors que j'ai eu un entretien téléphonique avec eux ce jour-là. Donc, j'ai officiellement reçu un refus de mes congés PACS. Cela dépend de la Convention collective ?

Par **janus2fr**, le **13/10/2024** à **21:56**

[quote]

mais une semaine plus tard, on m'informe qu'il fallait les prendre le jour même

[/quote]

Bonjour,

Le code du travail ne prévoit pas une telle disposition.

Le congé doit être pris dans la période durant laquelle votre Pacs a été conclu, mais pas nécessairement le jour même.